

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration 10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Brigitte POLLET

M. Tarek HAMMAN

M. Fabrice LEPAREUX

M. Omar BELGHACHEM

M. Johan GONZALEZ

Mme Marianne DUHAMEL

M. Patrick WALCZAK

Mme Sylvie DE MILLIANO

Mme Anne-Lise COUTURE

Mme Sourayo OUF

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

qui donne pouvoir à

Mme Chantal BEAUDOIN

M. Pascal SZALEK

M. Franck LEMAÎTRE

Mme Marie-Hélène LONGO

Mme Evelyne BAILLEUL

Mme Emmanuelle PATIN

Mme Arlette LECACHEUR

M. Jean-Yves GOGNET

M. Patrick CIBOIS

Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.12/03.24

Objet : Budget Ville
Affectation du résultat de l'exercice 2023

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.12/03.24

Objet : Budget Ville
Affectation du résultat de l'exercice 2023

Monsieur BELGHACHEM rappelle que les résultats d'un exercice sont affectés par l'assemblée délibérante au budget primitif après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a été approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur sont repris, de fait, dans ce budget primitif.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-5,

Vu le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 du budget de la Ville de Lillebonne,

Considérant qu'après avoir adopté au cours de la présente séance, le compte administratif 2023 du budget Ville et constaté qu'il dégage un excédent de fonctionnement de 3 757 354,75 euros,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 dans les conditions suivantes :

Résultats 2023 (€)		
Excédent de fonctionnement Ville		3 757 354,75 €
Excédent d'investissement		(A) 120 437,83 €
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) 2 238 579,00 €
	Dépenses	(C) 4 761 308,82 €
Besoin de financement (A + B - C)		2 402 291,99 €

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.03.2024

Délibération n°: D.12/03.24

**Objet : Budget Ville
Affectation du résultat de l'exercice 2023**

- d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2024 (€)	
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement C/1068 (Titre de recettes à émettre)	2 402 291,99 €
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	1 355 062,76 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,



[Signature]
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.

[Signature]